

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES CLUBS DU DISTRICT TERRIEN DU

Vendredi 12 septembre 2025 à 18h30



Présents : Mme : Véronique VERVAECK.

Mrs : Samuel BAYART, Maxime SOETAERT, Bertrand VANHAMME, Romain KALLAS, Christophe ETIENNE, Stéphane HERBAUT, François VANCOILLIE, Bernard VERKINDT.

Excusés : Jean-Philippe DIAZ, Aïssa RACHEM

Invités : Mme Dorienne GRUSZCZYNSKI, Stéphane BELAEN, Hamza ARBAOUI.

Secrétaires : Mmes Flavie MANIA, Natacha TIRLOIT.

Ouverture de la séance : 18h45

Clubs représentés : 45

Madame Véronique VERVAECK souhaite la bienvenue à l'occasion de cette réunion de rentrée des clubs de basket du District Terrien et remercie chaleureusement la présence des représentants des clubs qui font preuve d'engagement, d'énergie et de passion pour le basket qui sont les piliers de la vitalité du District Terrien.

Elle remercie le club de Ronchin pour son accueil, représenté par son président Monsieur Simon GOOLEN et sa vice-présidente Madame Aurélie TALARCZYK.

Elle a le plaisir d'accueillir Madame Dorienne GRUSZCZYNSKI, présidente du CDNBB, qui nous fait l'honneur d'être présente à chaque réunion. Un grand merci pour sa fidélité et son soutien constant.

Ce sera Monsieur Stéphane HERBAUT qui aura le plaisir de récompenser et remercier, à juste titre, les bénévoles investis qui font vivre nos clubs au quotidien.

Moment fort dans la vie du District Terrien, cette réunion permet de faire le bilan de la saison écoulée, d'échanger librement sur nos réussites comme sur nos difficultés, mais aussi de construire ensemble les perspectives de développement de notre discipline à tous les niveaux.

Madame Véronique VERVAECK salut particulièrement le travail remarquable accompli tout au long de l'année par les bénévoles, les entraîneurs, les arbitres, les dirigeants et bien sûr les joueurs et joueuses, sans qui rien ne serait possible.

Parmi les nombreux sujets importants abordés aujourd'hui par les différentes commissions de notre bureau, madame Véronique VERVAECK souhaite attirer l'attention des dirigeants sur un thème qui lui tient tout particulièrement à cœur. Vice-présidente de la commission régionale de discipline, sous l'égide de Monsieur Bernard VERKINDT, elle rappelle sa volonté de lutter contre la violence et les incivilités dans notre sport. C'est pourquoi elle invite les clubs à participer au forum organisé par la Ligue qui aura lieu le 18 octobre prochain au Novotel de Lesquin et qui portera sur :

- Fair-play et incivilités
- Violences et discriminations
- Label FFBB Citoyen
- Eco-responsabilité

Elle rappelle également que les secrétaires ont remis aux participants de cette réunion deux affiches relatives aux dispositifs de signalement des violences physiques, morales ou de maltraitances (discriminations, bizutage, situations d'emprise...). Précision est faite sur l'obligation d'afficher ces documents dans les salles de sport (arrêté publié le 5 juin dernier).

Madame Véronique VERVAECK aborde l'obligation de cocher la case « arbitrer » pour les arbitres et « entraîner » pour les entraîneurs. Cette mesure permet aux services de l'Etat de contrôler les personnes en lien avec les mineurs.

Avant de céder la parole aux différents intervenants, elle rappelle que la réunion doit être constructive, dynamique et tournée vers l'avenir pour tous nos clubs et remercie à nouveau chacune et chacun des participants pour leur présence, leur engagement et leur passion.

Intervention de monsieur Stéphane BELAEN et Hamza ARBAOUI sur les écoles d'arbitrages et le 3x3

1. Ecole d'arbitrage

- Permettre aux jeunes licenciés d'effectuer leurs premiers pas dans l'arbitrage dans des conditions optimales
- Couvrir les rencontres non-désignées
- Valoriser le parcours de jeunes arbitres club
- Susciter des vocations dans l'arbitrage

Référents

Responsable CD59 : Stéphane BELAEN

District Nord : Hamza ARBAOUI

District Maritime : Quentin LABBENS

District Sud Mehdi RICHARD

La priorité pour la saison sera la visite des clubs afin de favoriser l'accompagnement, le conseil et le retour d'expérience.

Pour la validation de niveau 2 : s'appuyer sur les conseils et l'évaluation des critères

Accompagner les formateurs dans leur démarche de formation

Mise à disposition des ressources pédagogiques

Pour déclarer une école d'arbitrage il faut y accéder via le formulaire sur FBI

2. Basket 3x3

Pour la compétition des clubs STOPS (series)

Inscriptions Séniors – U18 et U15 avec une ouverture pour la catégorie U13 (gratuit)

Calendrier

1 novembre 2025 : U15 F/M et U18 F/M

2 novembre 2025 : U13 F/M et seniors F/M

3 janvier 2026 : U15 F/M et U18 F/M

4 janvier 2026 : U13 F/M et seniors F/M

28 février 2026 : U15 F/M et U18 F/M

1 mars 2026 : U13 F/M et seniors F/M

11 avril 2026 : U15 F/M et U18 F/M

12 avril 2026 : U13 F/M et seniors F/M

25 avril 2026 : FINALES

COMMISSION SPORTIVE :

Monsieur Samuel BAYART annonce une diminution du nombre d'équipes engagées. 400 engagements contre 450 l'année précédente. Cela s'explique par le fait qu'il y a des engagements en département pour les U11 et U13.

Pour la catégorie U9 F il y aura 2 niveaux pour les filles.

Pour la catégorie U15 F il y aura 3 niveaux au brassage puis 2 pour les phases 1 et 2 du championnat.

Il invite les clubs à consulter le calendrier qui leur a été envoyé et rappelle que la saison démarre dès le 21 septembre.

Pour le challenge U9 il est rappelé que dès qu'il y a une différence de 20 point d'écart, il faut occulter le score au tableau d'affichage et continuer sur la feuille de marque, mais ce sujet fera l'objet d'une discussion au comité directeur du CDNBB du 13 septembre un retour par mail sera adressé aux clubs pour de plus amples information sur le challenge U9 y compris pour les dimensions du terrain.

Il rappelle également qu'il n'y a pas de brûlés pour la phase de « brassage jeunes » il faut uniquement adresser la liste des brûlés pour le championnat senior.

COMMISSION RECOMPENSES :

Monsieur Stéphane HERBAUT, responsable des récompenses fait l'appel des récipiendaires pour la remise des différentes récompenses à l'issue de chaque commission pendant l'assemblée. Les représentants du District Terrien ainsi que la présidente du Comité Directeur ont remis les récompenses aux récipiendaires ou représentants des clubs.

Un hommage appuyé a été rendu à monsieur et madame DHAENENS du club de Willems avec l'attribution de l'insigne d'or du CDNBB pour monsieur et l'insigne d'argent du CDNBB pour son épouse. Les insignes ont été remis aux récipiendaires par madame la présidente du CDNBB lors de cette réunion en remerciement de leur engagement au service du basket.

Monsieur Stéphane HERBAUT a rappelé que les clubs seraient informés rapidement sur les procédures à respecter pour les demandes de récompenses pour la saison 2025-2026 et a souligné qu'il ne faut pas oublier de remercier les conjoints ou conjointes des récipiendaires qui les soutiennent et sans qui beaucoup de choses et d'engagements de seraient possibles. En effet, la passion basket qui anime le bénévole ne doit pas être un frein pour le conjoint(e).

COMMISSION COUPE VERCAEMER :

Comme annoncé lors de la réunion générale des clubs le 28 mai dernier, Madame Nadine MOREAU passe la main au profit de Messieurs Romain KALLAS et François VANCOILLE, l'organisation de la coupe Vercaemer.

Monsieur François VANCOILLIE prend la parole et confirme que les clubs vont recevoir courant octobre le règlement ainsi que le document d'engagement.

La fiche d'engagement sera à envoyer au secrétariat du District Terrien pour le vendredi 14 novembre au plus tard.

Un récapitulatif sera envoyé aux clubs aux fins de vérification. **CE CONTROLE EST OBLIGATOIRE.**

Après réception du RECAPITULATIF DEFINITIF, AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTE, quelques soit le motif du retard.

La coupe A. VERCAMER est réservée uniquement aux équipes évoluant en Championnat Départemental ou District et non pour les équipes évoluant en Région.

Tous les matchs, cette année, seront joués en semaine les mardis et mercredis.

Il sera possible de demander des dérogations pour jouer uniquement les matchs en avance.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, un tour préliminaire sera joué début janvier.

Les finales auront lieu les 30 et 31 mai 2026.

Monsieur VANCOILLIE fait un « focus » sur la règle des « 3 jours glissants » et rappelle que les joueurs des catégories d'âge U15 et moins ne peuvent participer à 2 rencontres à moins de 3 jours d'intervalle. Exemple, une équipe jouant un match de championnat le dimanche, ne pourra pas jouer en coupe le mardi suivant, mais seulement à partir du mercredi. Si elle joue la coupe le jeudi, elle ne pourra jouer en championnat le samedi suivant.

L'année dernière, il y a été constaté plusieurs infractions à cette règle.

La rencontre qui ne respecte pas la règle sera perdue par pénalité.

Pour toute question sur la coupe Vercaemer, vous pouvez nous contacter via l'adresse mail que vous trouverez sur le site internet du District Terrien.

COMMISSION COUPES HOCHARD et MAILLARD :

Monsieur Maxime SOETAERT rappelle qu'il n'y a pas de changement majeur quant à l'organisation de la coupe Hochard/Maillard.

Le règlement sera envoyé au moment de l'inscription.

Le 1^{er} tour démarrera en décembre pour les seniors.

Quelques dates à retenir : (voir le calendrier qui a été adressé aux clubs)

Les engagements seront envoyés début octobre.

1^{er} tour le 16-17 décembre pour les seniors

Demi- finales : 5-6/05/2026

Finales : 30-31/05/2025

COMMISSION TECHNIQUE :

Monsieur Christophe ETIENNE prend la parole et fixe les objectifs pour la nouvelle saison

1) Détection U11

Elle concerne les poussin(e)s né(e)s en 2015 cette saison et démarrera après la phase de brassage, à la Toussaint. Comme tous les ans, je solliciterai les clubs pour bénéficier de créneaux d'entraînement le dimanche, matin ou après-midi.

2) Challenge U13

Organisé par la FFBB en partenariat avec la NBA, il rassemble chaque saison 25 000 participants dans toute la France et permet aux 2 vainqueurs (1 garçon et 1 fille) de gagner un voyage aux Etats-Unis et d'assister à un match NBA. Pour ceux qui ne connaissent pas, chaque joueur(se) dispute 4 ateliers de 45'' basés sur l'adresse, la vitesse et la dextérité.

Au vu de l'adresse à mi-distance des joueurs/ses de nos différentes équipes de France cet été, ce challenge devrait être reconduit...

Les résultats de la phase clubs doivent être rentrés sur FBI pour le 31 décembre. Les meilleurs de chaque club participent à la finale District en janvier. S'ensuivent une phase départementale et une phase régionale. Et pour le et la meilleure des Hauts de France : la finale à Paris, lors des finales de Coupe de France.

Cédric DEPLANQUE, le Conseiller Territorial en charge de la gestion de ce challenge pour notre Comité, envoie début novembre à tous les clubs le dossier émanant de la FFBB avec le descriptif des 4 épreuves et le règlement. Je vous encourage vivement à le faire passer à tous vos U13, quel que soit leur niveau : c'est une très bonne expérience.

Attention : exclusivement réservé aux 2013 et 2014, pas de poussins surclassés.

3) Défense de zone

C'est la grosse nouveauté cette saison et elle va faire réagir.

Alors qu'elle était jusqu'à présent vivement déconseillée car c'était un frein à la formation du jeune basketteur, **la défense de zone devient INTERDITE** pour les matchs départementaux et de districts dans les catégories U13 et en dessous. Les championnats régionaux ne sont donc pas concernés.

Défendre en zone c'est lorsque les joueurs ont en responsabilité un espace et non pas un joueur. Si la pratique de la défense de zone est constatée par un entraîneur, celui-ci peut faire consigner les faits sur l'E-marque. Une preuve (exemple : vidéo) devra être transmise dans les 72 heures à la commission sportive jeunes. (**Attention**, en aucun cas l'arbitre n'a le droit de faire interdire la pratique de la zone. Cela ne relève pas de sa compétence).

Si un technicien dépêché par le Comité du Nord constate la pratique de la défense en zone en catégories U13 et moins, sur place ou sur une preuve apportée (exemple vidéo) reconnue par le Comité du Nord, la rencontre sera perdue par pénalité par l'équipe concernée.

Il a été donné comme consignes aux arbitres lors des recyclages de ne pas prendre parti et de ne pas donner son avis afin de ne pas augmenter les tensions. Il indiquera juste au dos les faits que l'entraîneur souhaite signaler.

COMMISSION COMMUNICATION - SITE INTERNET :

Monsieur Romain KALLAS prend la parole et confirme que le site a été mis à jour cet été et qu'il intègre la publication des différentes commissions.

COMMISSION OBSERVATION :

Monsieur Jean-Philippe DIAZ absent ce jour pour des raisons professionnelles a fait savoir que les observations seront faites rapidement et progressivement au vu de la formation des arbitres.

COMMISSION DESIGNATION :

Monsieur Samuel BAYART prend la parole pour annoncer que 212 arbitres officient dans le District pour démarrer la saison. 15 arbitres sont montés en région et il y a eu 50 arbitres qui ont arrêté. Il devrait y avoir une petite vingtaine d'arbitres qui passeront le rattrapage le 2 novembre prochain.

Une nouvelle application informatique est mise en place afin que les arbitres donnent leur disponibilité.

60 jeunes se sont inscrits pour la formation qui débutera début octobre. Il risque d'y avoir certaines difficultés en janvier qui seront causés par le manque d'arbitres. Monsieur Samuel BAYART propose de prolonger les inscriptions jusque fin septembre et invite les clubs à proposer d'autres candidatures.

COMMISSION TRESORERIE :

Monsieur Bertrand VANHAMME n'a rien de particulier à annoncer en ce début de saison et rappelle qu'actuellement le solde débit est de 27700 € et que le solde créditeur est de 2500 €. Le District Terrien fonctionne donc sur son fond de roulement pour commencer la saison.

Monsieur Maxime SOETAERT tient à apporter les précisions suivantes :

✓ Port du voile

Le règlement interdit de porter un voile que ce soit pour les joueurs mais également pour tous les acteurs basket (entraîneur – entraîneur adjoint – Officiels à la table de marque – délégué de club).

Consigne a été passée lors de la revalidation des arbitres pour ne pas démarrer la rencontre si le cas se présentait. Monsieur Maxime SOETAERT demande que les présidents de clubs communiquent sur ce point.

✓ Cumul fautes entraîneur/joueur

Un joueur entraîneur/joueur qui cumule 5 fautes sur la totalité du match doit être disqualifié.

Exemple : 4 fautes personnelles et une FT entraîneur.

3 fautes personnelles et 2 fautes de Banc

1 faute Technique joueur et 1 faute Technique entraîneur

Une nouvelle plaquette a été offerte aux clubs qui doit être utilisée lorsqu'un joueur ou entraîneur est disqualifié.

✓ **Commotion cérébrale**

Tous les arbitres ont été informés lors du recyclage de la procédure à conduire en cas de suspicion de commotion cérébrale. Conduite à tenir :

QUAND ? L'arbitre arrêtera systématiquement le jeu si le joueur a reçu : ▪ Un impact violent sur le crâne ▪ Un impact violent provoquant une chute et /ou présente ▪ Une difficulté à se relever à la suite d'une chute ▪ Une instabilité ou des troubles de l'équilibre une fois relevé.

COMMENT ?

- 1) L'arbitre sollicitera l'intervention sur le terrain de l'entraîneur du joueur, (accompagné le cas échéant du médecin de l'équipe si présent), l'invitant à la pratique du score de Maddocks auprès du joueur.

Le score de Maddocks

- Dans quelle salle sommes-nous ? (Sur quel stade sommes-nous ?)
- Dans quel quart - temps sommes-nous ? (Dans quelle mi-temps sommes-nous ?)
- Est-ce que tu étais en attaque ou en défense ? (Quelle équipe a marqué les derniers points ?)
- Contre quelle équipe as-tu joué le dernier match ? (Contre quelle équipe as-tu joué la dernière fois ?)
- Ton équipe a-t-elle gagné le dernier match ? (Ton équipe a-t-elle gagné le match précédent ?)

Si le joueur n'est pas en mesure de répondre à l'une des 5 questions du score de Maddocks, l'arbitre conseillera très fortement à l'entraîneur de faire sortir le joueur pour suspicion de commotion cérébrale.

Le retour sur le terrain du joueur concerné relèvera de la seule décision de l'équipe du joueur (entraîneur ou dirigeant ou médecin).

- 2) Dans tous les cas, l'arbitre fera acter le « protocole commotion », identifiant le joueur concerné et son horaire par la table de marque sur la feuille de marque, en précisant l'heure précise du retour éventuel du joueur sur le terrain.

- 3) L'entraîneur prendra connaissance à l'issue du match de l'annotation du protocole commotion cérébrale sur l'e-marque dans la partie « réserves » et la signera. • Un rapport circonstancié devra obligatoirement être établi par les arbitres et transmis uniquement au répartiteur. • Le club devra transmettre au joueur concerné la fiche « que faire après une commotion cérébrale »

➤ **Licences**

Depuis cette saison il est impératif que tous les licenciés susceptibles de coacher cochent la case « entraîner une équipe ». Sans cela le club s'expose à une pénalité.

- Idem pour les arbitres qui doivent impérativement cocher « arbitrer » pour être en règle. Le seul fait d'avoir une licence joueur n'est pas suffisant.

- Ces 2 premiers points sont désormais obligatoires afin de faire un contrôle d'honorabilité des personnes étant amenées à fréquenter un public mineur.
- Il est rappelé aussi qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un type de licence terminant par « C » pour jouer. Par exemple, un licencié peut très bien coacher avec une licence de type 0,1 ou 2 pour peu qu'il ait répondu au questionnaire de santé.

Monsieur Stéphane HERBAUT prend la parole en qualité de vice-président du District Terrien et remercie chaleureusement l'ensemble des clubs, les bénévoles pour tout ce qui est fait pour le basket. Il leur souhaite une bonne saison et termine son propos par « prenez du plaisir ».

Madame Véronique VERVAECK remercie les clubs et rappelle que les membres du bureau du district terrien restent à leur disposition en cas de soucis ou de questionnement. Elle clôture la réunion à 20h50 et invite les participants à un verre de l'amitié.

La présidente du District Terrien

V. VERVAECK

Le secrétaire général du District Terrien

B. VERKINDT